Administration Communale d'Ell
27, Haaptstrooss L-8530 Ell

AVIS AU PUBLIC
ÉLECTIONS COMMUNALES COMPLÉMENTAIRES
CANDIDATURES

Il est porté à la connaissance du public que, le Président du bureau principal pour les élections communales complémentaires du 21 février 2027 recevra les déclarations de candidats et les désignations de témoins **au bureau de la population de la commune d'Ell (27, Haaptstrooss L-8530 Ell)** pendant les jours et horaires suivants :

Vendredi, le 18 décembre 2026 de 14h00 à 17h00

et

Mercredi, le 23 décembre 2026 de 15h00 à 18h00

Le dernier délai utile pour faire les déclarations est le 23 décembre 2026 à 18h00.

Passé ce délai, aucune déclaration de candidats ne sera plus recevable.

Aux fins de la déclaration de candidats, des imprimés sont mis à la disposition des intéressés.

Ell, le 25 novembre 2026
Le Président du bureau principal de la commune d'Ell
Laurent Schaus

ELECTIONS BUREAU principal COMMUNE D'ELL

Instructions au sujet des candidatures

A. Déclaration des candidats.

La déclaration indique les nom, prénoms, sexe, domicile, profession et nationalité du candidat. Elle porte engagement de sa part de ne pas retirer sa candidature. Elle est datée et signée (**Art. 201**).

La déclaration est remise au président du bureau principal soixante jours au moins avant les élections par le candidat en personne ou par un mandataire porteur d'une procuration faite devant notaire.

Cette remise entre les mains du président devra avoir lieu au plus tard avant six heures du soir du dernier jour accordé pour la déclaration même (**Art. 202**).

En cas de décès d'un candidat, survenu après l'expiration du délai fixé pour la déclaration des candidatures, et au moins cinq jours avant l'élection, celle-ci sera reportée à un jour à fixer par le Ministre des Affaires intérieures, pour que, le cas échéant, de nouvelles candidatures puissent se produire.

Les formalités utilement remplies demeurent acquises (**Art. 203**).

Chaque candidat, en même temps qu'il pose sa candidature, peut désigner, pour assister aux opérations du vote, un témoin et un témoin suppléant au plus pour chacun des bureaux de vote, choisis parmi les électeurs de la commune (**Art. 204**).

Adresse postale: B.P. 9
L-8501 Redange/Attert
Bureau: 27, Haaptstrooss L-8530 Ell

Tél.: 26 62 38-1
Fax: 26 62 38-55
e-mail: population@ell.lu